



# GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 8 FEVRIER 1766.

*De MADRID le 14 Janvier.*

La Cour à été en gala avant-hier 12 de ce mois & il y a eu baïse-main général à l'occasion du jour anniversaire de la naissance du Roi des *Deux Siciles* qui est entré dans la 16<sup>me</sup> année de son âge.

Le Roi a donné à Don François *Maguna* le Régiment de *Navarre*, vacant par la mort de Don Joseph *Guedica* & S. M. a fait dans le militaire diverses autres promotions.

Quoique le Roi eut déjà daigné accorder à tous les Deserteurs de ses Troupes qui se trouvent dans ses Etats, ou qui sont hors de ses Royaumes une amnistie générale, S. M. a

jugé à propos de la rendre plus ample en faveur de l'heureux événement du mariage du Prince des *Asturies* son très cher Fils, en accordant à tous les Deserteurs de ses Troupes sans exception une amnistie générale sans aucune obligation de servir dans le Corps qu'ils avoient quitté ou dans aucun autre, à condition néanmoins que ceux qui se trouvent dans ses Royaumes, ayent à se présenter dans le terme de deux mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier, au Commandant militaire, au Corregidor, ou à la Justice des lieux des domiciles qu'ils auront, ou qu'ils voudront se choisir, & qu'ils s'y comportent convenablement; & que ceux qui sont en pays étrangers se présentent également dans l'espace de 4 mois

mois a compter de même au Comman-  
dant militaire, ou Gouverneur de la  
premiere Place frontiere qui se trou-  
vera sur leur route, lequel leur don-  
nera les passeports nécessaires pour  
qu'ils ne soient aucunement molestés  
pour leur crime de desertion.

*De VERSAILLES le 22 Janvier.*

Le Roi vient d'accorder les entrées  
de la Chambre au Maréchal de *Cler-  
mont-Tonnerre* & au Marquis de *Dur-  
fort de Civrac*, Ambassadeur Extraor-  
dinaire de Sa Majesté auprès du Roi  
des *Deux-Siciles*.

Ces jours derniers, le sieur le *Telier*,  
Lunettier de la Reine & Ingénieur en  
Optique, a eu l'honneur de présen-  
ter à Monseigneur le Dauphin, ainsi  
qu'à Monseigneur le Comte de *Provence*  
& à Monseigneur le Comte d'*Artois*,  
un Almanach de son invention, qui  
contient un verre optique au moyen  
duquel on distingue en grand tous les  
objets représentés sur plusieurs petites  
estampes renfermées dans l'Almanach.

*De PARIS, le 24 Janvier.*

Il paroît un Edit du mois de Novem-  
bre dernier, enregistré au Parlement  
de *Toulouse* le 20 du même mois, par  
lequel le Roi, pour satisfaire aux re-  
présentations & aux vœux des créan-  
ciers viagers de l'Hôpital de *Saint Jo-  
seph de la Grave de Toulouse* & de ses  
Administrateurs, & pour leur procu-  
rer, autant qu'il étoit possible, le paye-  
ment de leurs rentes & des arrérages  
qui en étoient dus, sans détruire cet  
Etablissement nécessaire à la Province,  
a bien voulu se charger du payement  
de la moitié desdites rentes viageres  
jusqu'à la concurrence de 300, 000 liv.  
& d'une partie de leurs arrérages échus,  
moyennant la vente qui seroit faite  
de la plus grande portion des biens du

dit Hôpital & sous la réserve de ceux  
qui étoient nécessaires pour l'acquit de  
ses fondations ou autres charges. Par  
cet Edit, il doit rester une somme de  
550, 000 liv. pour l'acquit desdits ar-  
rérages échus, & il doit être établi des  
Commissaires, tant pour la vente des-  
dits biens que pour la liquidation des-  
dites rentes, arrérages & frais qui se-  
ront payés en argent comptant, en  
deux termes égaux, avec faculté pour  
ceux qui auront reçu leur payement,  
de le convertir, s'ils le jugent à pro-  
pos, en contrats de rente perpétuelle  
au denier 25 ou de rentes viageres à  
9 pour cent. Le Roi se charge au sur-  
plus de faire remettre audit Hôpital  
une somme de 5000 liv. par mois pour  
le mettre en état de se soutenir jusqu'à  
ce qu'il ait été pourvu d'un reglement,  
tant pour sa subsistance que pour l'ad-  
ministration de ses biens & revenus.  
Par un Arrêt, du 30 Décembre der-  
nier, le Roi a nommé des Commissaires  
de son Conseil pour procéder, à *Paris*,  
à la vente des rentes y désignées con-  
stituées au profit dudit Hôpital, jus-  
qu'à la concurrence de 850, 000 liv.  
ainsi qu'à la liquidation des capitaux,  
arrérages & frais dus par le dit Hôpital.

M. d'Ormesson, Président à Mor-  
tier du Parlement de *Paris*, a été nom-  
mé à la place d'Académicien Honorai-  
re de l'Académie Royale des Inscryp-  
tions & Belles Lettres, vacante par  
la mort du Comte de *Caylus*.

Parmi les mandemens des Arche-  
vêques & Evêques du Royaume pour  
ordonner des prieres publiques pour  
le repos de l'ame de Mgr. le Dauphin  
celui de M. l'Archevêque de *Rheims*  
a été generalement applaudi. Voici  
entre autres comment il s'exprime par-  
lant du Prince que nous regrettons si  
justement. . . . „ Cheri de Dieu &  
„ des hommes, bon Fils, bon Pere,  
„ Epoux tendre, les delices de ceux  
„ qui l'approchoient, l'ami de l'humani-  
té.

„ nité , bienfaïtant , juſte , genereux ,  
„ grand ſans oſtentation , modeſte en  
„ tout , ennemi de la flaterie , craig-  
„ nant les louanges , même le plus  
„ juſtement méritées , la reſſource &  
„ l'appui de l'indigent & de l'infortuné ,  
„ M. le Dauphin ne comptoit de  
„ jours heureux pour lui que ceux  
„ qui étoient marqués par ſes bien-  
„ faits . . . Il connoiſſoit le beau & le  
„ ſublime de notre Sainte Religion ,  
„ il la ſavoit , il la pratiquoit , il la  
„ protegoit & l'a honorée juſqu'au  
„ ſon dernier ſoupir. Quelle foi , quel-  
„ le patience , quelle reſignation n'a'il  
„ pas fait eclater dans la longue ma-  
„ ladie qui a terminé une auſſi belle  
„ vie ! Fortifié par le plus Auguſte  
„ de nos Sacrements qu'il a reçu trois  
„ fois , & dont il avoit toujours fait  
„ un ſi fréquent uſage , entierement  
„ detaché des choſes de la terre il  
„ n'aſpiroit qu'au moment qui devoit  
„ pour jamais le réunir à ſon Créa-  
„ teur ! Que ne pouvons nous vous  
„ rendre fidèlement ce que nous a-  
„ vons vû , ce que nous avons en-  
„ tendu pendant les vingt dernieres  
„ heures qui ont précédé une mort  
„ ſi précieufe aux yeux du Seigneur !  
„ Que ne vous a'il été donné d'ad-  
„ mirer de près cette fermeté heroi-  
„ que , cette tranquillité vraiment  
„ chrétienne qui ne ſauroient être que  
„ le fruit d'une conſcience pure &  
„ ſans reproches . . . Pour mou-  
„ rir comme il eſt mort , il faut vivre  
„ comme il a vecu . . . Ne perdons  
„ jamais de vuë que quelque diſtance  
„ que ſon rang eut mis entre lui &  
„ nous , il avoit les mêmes paſſions  
„ à reprimer les mêmes obſtacles à  
„ vaincre , & que ſon élévation ne  
„ ſervoit qu'à l'expoſer d'avantage  
„ aux ecueils de la ſeduction . . .  
„ Conſervez Seigneur à l'ombre de  
„ vos ailes ces jeunes Princes , reſtes  
„ précieux de celui que nous pleu-  
„ rons. Pour ſe montrer dignes en-  
„ fans de *St. Louis* ils n'auront pas

„ beſoin de recourir à des exemples  
„ étrangers ; les vertus de leur Pere  
„ leur appartiennent de droit , c'eſt  
„ un heritage de gloire & de pieté  
„ qui leur eſt transmis par le ſang qui  
„ coule dans leurs veines &c. „

*De LONDRES, les 21 & 24 Janvier.*

On arme actuellement pluſieurs Vaif-  
ſeaux de guerre deſtinés à aller ren-  
forcer le Chef d'Eſcadre *Byron* dans  
les *Indes Occidentales*.

Le 17 de ce mois les Aldermans  
de la Ville de *Londres* préſenterent  
une requête à la Chambre pour de-  
mander une déſenſe de la Sortie des  
grains , elle a été accordé le 20 pour  
un certain tems & elle paroît d'autant :  
plus néceſſaire que la chereté avoit  
deja fait attrouper dans le plat Pays  
nombre de ſéditieux , à qui l'on attri-  
bué entre autres l'incendie , qui la  
nuit du 14 au 15 a réduit en cendres  
tout le village de *Mitchel-Deaver* dans  
*Hampshire*.

Le même jour 20. Il fut auſſi pro-  
poſé à la Chambre des Communes ,  
vû l'exceſſive cherté des grains , d'en  
permettre par un Bill & pendant un  
tems limité l'entrée des Colonies de  
l'*Amérique* avec franchise de tous Droits  
& Impôts.

Les Seigneurs firent auſſi ce jour  
là deux lectures d'un Bill paſſé aux  
Communes pour la continuation de  
l'entrée des proviſions Salées d'*Irlande*.

Quantité de Négocians de cette Vil-  
le & de pluſieurs autres du Royaume  
qui ont un Commerce direct avec  
l'*Amérique* , ont préſenté à la Chambre  
une requête contenant des plaintes  
amères ſur la diminution de leur Com-  
merce avec nos Colonies & par la-  
quelle ils demandent en même tems

qu'

qu'Elle delibere sérieusement sur les moyens de rédemier à cette décadence & d'ôter les obitacles qui l'occasionnent.

Le 21 le Lord *Barrington* Secrétaire de la guerre a remis à la Chambre divers Etats de dépenses faites pendant l'année dernière pour les Troupes nationales, & ceux de la Marine pendant la même année lui ont aussi été remis de la part de l'*Amerique*.

Les Agens des Colonies de la *Virginie* & de la *Georgie* ont aussi présenté ce jour là des requêtes contre l'Acte du Timbre, & il a été resolu qu'elles seroient mises en delibération pour être traitées avec les autres affaires de l'*Amerique* le 28 de ce mois jour auquel le Major *James* doit comparoître devant le Chambre pour y rendre compte d'une partie de la conduite des *Americains*, dont il a été témoin oculaire.

#### De HAMBOURG le 28 Janvier.

Suivant les nouvelles de *Stockholm* les Etats de *Suede* ont pris différentes resolutions concernant l'instruction de la Jeunesse à l'Académie de *Lunden* & les epargnes à faire dans les finances de cette même Academie. En consequence, des quatre chaires extraordinaires de Professeur qui avoient été établies dans la suite des tems à charge de l'Etat, on ne conservera que celle de l'Histoire naturelle laquelle est unie avec la Direction des plantations de la partie meridionale du Royaume, le quatrieme Professeur de Theologie sera supprimé, parce que les trois au-

tres Professeurs y compris celui de la Langue grecque suffisent. La chaire de Professeur de Chymie sera réunie à celle de Professeur de Phylique experimentale & celle d'Oeconomie à celle d'Histoire naturelle: de sorte qu'à l'avenir le nombre des Professeurs de cette Académie sera de 13, dont 3 de Theologie, 1 de Droit, 2 de Medécine & 7 de Philosophie. La Faculté de Droit qui jusqu'à present n'a eu qu'un Professeur, sera d'ailleurs augmentée des leçons d'un Professeur de Droit naturel & de Morale, qui conservera en même tems la place qu'il avoit ci-devant dans la Faculté de Philosophie.

On a aussi appris de *Stockholm* que le cours du change sur notre ville étoit baissé de 80 marcs à 77. & l'on espere que par les peines que les Etats se donnent, il baissera encore d'avantage & cela d'autant plus que les derniers avis portent que les especes d'argent commencent à circuler.

#### De FRANCFORT, le 1 Fevrier.

Il s'est fait depuis peu à *Ornabruck* un vol considerable dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville. On en a emporté 2 grosses Lampes d'argent, dont l'une pesoit 80 marcs & l'autre 40, ainsi que 2 Chandelliers & un Encensoir de même métal. On a pris en même tems la grande Couronne de vermeil qui étoit au-dessus du Trône Episcopal. Malgré les recherches que l'on a faites depuis ce tems, l'on n'a encore pu decouvrir les auteurs de ce vol.

---

Pendant le Carême prochain le R. P. Dom *Pierre Stendardi* Clerc Regulier Theatin Predicateur très renommé d'*Italie* prêchera tous les Dimanches, les Mardis, & les Jeudis à quatre heures après midi dans l'Eglise Imp. de *St. Pierre*.

## SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 8. FEVRIER 1766.

*De Florence le 24 Janvier.*

Nos Augustes Souverains continuent de jouir d'une parfaite santé,

La Cour a célébré le 20 de ce mois le jour anniversaire de la naissance du Roi d'Espagne, pere de Madame l'Archiduchesse Grande Duchesse; il y a eu à cette occasion baïse-maïn, diner public & appartement au Palais.

Le Baron de *Douglafs* qu'on croit être le fils aîné de feu Jacques *Stuard* connu sous le nom du Chevalier de *St. George* a passé le même jour sans s'arreter près de cette ville prennant la route de *Rome*: il étoit dans un carosse attelé de huit chevaux de poste, suivi de deux autres carosses chacun attelés de six chevaux & accompagné d'une suite nombreuse.

L'Archiduc Grand Duc a pris à ses gages huit hommes qui pendant la nuit feront alternativement la ronde au Palais *Pitti*, afin d'y veiller au feu.

*De Rome le 25 Janvier.*

Jeudi 23 de ce mois vers le soir le fils aîné de feu Jacques *Stuard* arriva ici à l'improviste sous le nom du Baron de *Douglafs*.

Le S. Siège a expédié les Lettres nécessaires pour qu'on puisse faire d'autorité apostolique les recherches & le procès pour constater un miracle que Dieu a daigné opérer dernièrement par l'intercession du Vénéable *D. Palfox* Evêque d'*Osma* en *Espagne*.

*D'ALTENA le 27 Janvier.*

Après la proclamation de chretien VII. faite ainsi que nous l'avons dit, au château de *Christiansbourg*, deux Héraultes d'armes à cheval, accompagnés d'un Détechement des Gardes du corps, se rendirent dans toutes les places publiques de *Coppenbague* & y repeterent cette même proclamation, Pendant toute la journée les différens Corps de l'Etat & de la Ville vinrent successivement au Château rendre hommage à leur nouveau Monarque. Sa Majesté avoit été complimentée avant midi par la Famille Royale sur son avènement aux Couronnes de *Dannemarc* & de *Norwege*.

La Reine douairiere, *Julie-Marie*, est depuis la mort du Roi son Epoux, dans la plus grande retraite au Château de *Christiansbourg*. La Reine-Mere du feu Roi, ainsi que les Princesses de la Famille Royale, s'y rendent par intervalle pour tâcher de consoler cette Princesse.

On tend d'ailleurs de noir & de blanc les appartements du Château de *Christiansbourg* pour y exposer d'abord publiquement le feu Roi qui suivant l'usage le fera ensuite dans la Chapelle du même Château.

*De Ratisbonne le 20. Janvier.*

Il paroît un Edit de l'Electeur de *Baviere*, daté du 20 de ce mois, suivant lequel les Espèces d'or & d'argent commenceront, le 7 Fevrier

pro-

prochain, à avoir cours dans la *Bavière* sur le pied suivant: les Carolins d'or vaudront 10. fl. 42 kr. les Louis d'or neufs 10 fl. 24 kr. les Max d'or 7 fl. 8 kr. les Ducats de l'Empire 4 fl. 48 kr. les Ducats de *Hollande* 4 fl. 45 kr. ceux de *Florence* 4 fl. 50 kr. les Louis d'or, au soleil, 10 fl. 10 kr. les autres Louis d'or anciens, 8 fl. 24 kr. & les Souverains 14 fl. 14 kr. l'Ecu de convention est à 2 fl. 24 kr. l'Ecu neuf de *France* à 2 fl. 40. kr. l'ancien ou Louis blanc à 2 fl. 16 kr. le demi-florin de *Bavière* à 30 kr. le *Kopfflucke*, à 24. kr.

De VIENNE le 8 Février.

Leopold Comte de *Daun* & du St. Empire, Prince de *Thiano*, Chevalier de l'ordre de la *Toison d'or*, Grand Croix de l'Ordre militaire de *Marie-Therese*, Conseiller Intime actuel, Chambellan, Ministre d'Etat pour les affaires intérieures, Maréchal des Armées de Leurs Majestés I. & R. A., Président du Conseil des Guerres, Colonel propriétaire d'un Régiment d'Infanterie, Directeur en chef de toutes les Academies militaires &c. (dont nous avons dernièrement annoncé la mort) a été inhumé hier au soir aux PP. Augustins de cette ville dans le tombeau de ses Ancêtres. Il avoit demandé à être enterré sans pompe & l'on a suivi ses dernières volontés.

L'Impératrice Reine a donné le Régiment vacant par la mort de ce General au Comte de *Daun* son fils, Capitaine au Régiment de *Plonket*, & maintenant en Garnison à *Luxembourg*.

On jouera par Extraction de billets une partie de Vins de Tokay. Voici le plan du jeu:

Il y aura en tout 3000. Lots, chacun à 1 Ducat, dont chacun gagne immédiatement une Bouteille de Vin de Tokay pour sûr.

Outre les 3000. Bouteilles le gros Lot est de 10. pièces de Vin de Tokay communément nommé un Anthal, dont chacun contient un Emmer  $\frac{1}{2}$  mesure d'Autriche.

|         |                           |   |                                 |
|---------|---------------------------|---|---------------------------------|
| De plus | 1. Lot à 5. pièces.       | } | 2. Lots chacun à 50. Bouteilles |
|         | 1. Lot à 3. pièces.       |   | 4. Lots chacun à 25. Bouteilles |
|         | 1. Lot à 2. pièces.       |   | 3. Lots chacun à 12. Bouteilles |
|         | 2. Lots chacun à 1. pièce |   |                                 |

Chaque joueur recevra en prenant son billet contre le Ducat sa Bouteille de Vin comme un gain assuré, & si son Lot gagne un des autres prix, il lui sera delivré après l'Extraction en plein sans rabbat.

Les Collecteurs dans des villes éloignées devront tacher de debiter pour le moins 30. billets, pour qu'on leurs puisse faire livrer les 30. Bouteilles, puisqu'avec une plus modique quantité ce ne seroit pas la peine de faire les fraix & inconvenient du Transport.

L'extraction se fera en présence des Commissaires avec toute la fidélité & exactitude possible d'abord que la Lotterie se remplira, & les Listes seront communiquées, Imprimées, authentiques aux Collecteurs.

Les Vins sont très vieux, excellents & veritables des années 1748. 1754. 1756.

Les Billets de Lot avec les Bouteilles de Vin se trouvent à la *Mellgruben* passé le Grand Escalier, au 4e. Etage à main gauche. Item chez *Mathias Helbig* marchand epicier à l'enseigne de l'oye d'or près de la porte rouge. Item chez *Tretban* Caffetier au *Fauxbourg de Laimgruben* dans la maison nommée *Saltz-Kuffel*.